

MASSORANDO EQUESTRE & ENSEIGNEMENT



Cavalier(ère) :

Nom - Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

Téléphone:

Niveau équestre:

Email:

Numéro de licence:

Autorisation parentale (moins de 18 ans):

Je soussigné*....., agissant en qualité de..... autorise le cavalier(ère) à pratiquer l'équitation.

Personne à contacter en cas d'urgence:.....

Téléphones:.....

Antécédents médicaux (problèmes de santé devant être connus par l'établissement):

.....
.....

(*) représentant légal pour les mineurs

REGLEMENT INTERIEUR

- Avoir une licence FFE en cours de validité (licence cavalier, vacance, verte) OU être titulaire de sa propre assurance individuelle accident pour la pratique de l'équitation et de l'équitation extérieure (fortement recommandé)
- Tenue vestimentaire adaptée : pantalon long, chaussures fermées à talons plats
- Respecter le cadre et les consignes donnés par l'accompagnatrice avant et tout au long de la sortie : organisation, déroulement, allures à cheval, soins de base, gestion des étapes, etc. Il en est de même pour le cadre et les consignes lors des séances d'équitation.
- Les sorties équestres sont proposées également aux propriétaires. Vous êtes responsables de l'état et de la santé de votre cheval tout au long de la sortie.
- Pour les cavaliers non-propriétaires, vous êtes responsable de l'état du cheval qui vous sera confié, tout au long de la sortie. Les propriétaires s'engagent à vous confier un cheval en bonnes conditions pour effectuer la sortie en sécurité
- Le client déclare qu'après avoir consulté l'avis d'un médecin, le patient/client ne présente aucune contre-indication à la participation à une séance d'équitation et/ou une sortie équestre. Il pourra s'en justifier sur simple demande.
- Le client déclare être informé qu'en dépit de toutes les mesures d'attention et de sécurités usuelles, il existe un risque de coup, morsure ou chute inhérent au fait de côtoyer un équidé, et que ni le prestataire, ni le lieu d'accueil ne peut en être tenu responsable.
- Vous êtes tenus de respecter les animaux présents sur les structures et lors des sorties, ainsi que tout le matériel qui vous serait attribué. En cas de dégradation, il vous sera demandé de remplacer/rembourser le matériel dégradé, abîmé
- L'accompagnatrice se réserve le droit d'annuler la sortie pour causes d'intempéries ou de cavalerie indisponible
- En cas d'annulation de votre part moins de 24h avant la sortie, la moitié de la somme de la prestation vous sera demandée

Marie-Sophie HEYRAUD

**Accompagnatrice de tourisme équestre, enseignante indépendante et équithérapeute
diplômée**

SIRET 81459556700029

06.99.01.62.90

msh.equitherapie@gmail.com

Date:

Signature:

